



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Commission du
Conseil
d'Administration
du collège de
Saint-Mard
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

**Certifiée
exécutoire**

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du Conseil d'Administration du collège de Saint-Mard,
A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant à la commission du Conseil d'Administration du collège de Saint-Mard, de la manière suivante :

Membre élu titulaire :

* Mr DOMETZ Daniel

Membre élu suppléant :

* Mme SAOUDI Sonia

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217704204-20260322-19_2026-DE

Le Maire,



Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

DEL : 20/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers :****En exercice :27****Présents :27****Votants : 27****L'an deux mil vingt-six****Le 31 mars 2026, à 19h34,****Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard****Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,****Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ****Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026****OBJET :**

**Commission du
Syndicat
Intercommunal
du collège de
Saint-Mard
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

**Certifiée
exécutoire**

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du Syndicat Intercommunal du collège de Saint-Mard,

A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE deux membres titulaires et deux membres suppléants à la commission du Syndicat Intercommunal du collège de Saint-Mard de la manière suivante :

Membre élu titulaire :

* Mme AZZIZI Malika

* Mme MAJCHRZAK Habeeba

Membres élus suppléants :

* Mme SAOUDI Sonia

* Mr CORENTHIN Yann

Envoyé en préfecture le 09/04/2026


Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217704204-20260322-20_2026-DE

Le Maire,

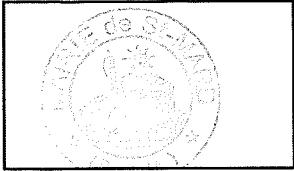


Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles
à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Commission du
Syndicat
Intercommunal
du Lycée de
Longperrier
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du Conseil d'Administration du Lycée de Longperrier,

A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE trois membres titulaires et deux membres suppléant à la commission du du Syndicat Intercommunal du Lycée de Longperrier, de la manière suivante :

Membres élus titulaires :

- * Mme MAJCHRZAK Habeeba
- * Mme HATCHI HILDERAL Gladys
- * Mr NIKOU Félix

**Certifiée
exécutoire**

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Membres élus suppléants :

- * Mme LARAME Kelly
- * Mr DIAS Jorge

Le Maire,



Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Commission du
Syndicat
Interdépartemental
du Sage de la Nonette
désignation des
délégués titulaires et
suppléants**

Certifiée exécutoire

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette,
A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant à la commission du Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette, de la manière suivante :

Membre élu titulaire :

* Mr NIKOU Félix

Membre élu suppléant :

* Mr DIAS Jorge

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260322-22_2026-DE



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Dometz', written over a circular official stamp.

Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Commission du
Syndicat du Bassin
de la Haute et de la
Basse Beuvronne
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

Certifiée exécutoire

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la Commission du Syndicat du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne,
A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant à la Commission du Syndicat du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne, de la manière suivante :

Membre élu titulaire :

* Mr DOMETZ Daniel

Membre élu suppléant :

* Mr NIKOU Félix

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260322-23_2026-DE



Le Maire,

Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte,

informe qu'en application des dispositions du
décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le
présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour
excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif
de MELUN dans un délai de deux mois à compter
de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application
internet Télérecours citoyens, en suivant les
instructions disponibles

à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de
Conseillers :****En exercice :27****Présents :27****Votants : 27****L'an deux mil vingt-six****Le 31 mars 2026, à 19h34,****Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard****Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,****Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ****Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026****OBJET :****Commission du
CNAS
désignation des
délégués locaux,
élus et agents de
la commune****Certifiée exécutoire****Reçu en Sous-
Préfecture :****Publié ou notifié :****Présents : Mrs_DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann****Absents représentés :****Absents :****Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les délégués locaux du Comité National d'Action Sociale,
A l'unanimité,

DÉLIBERE**DÉSIGNE** un délégué du collège des élus et un délégué du collège des agents pour représenter la commune aux réunions du Comité National d'Action Sociale, de la manière suivante :**Délégué du collège des Elus :****- Monsieur Daniel DOMETZ****Délégué du collège des Agents :****- Monsieur CASTELAIN Benoit**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260322-24_2026-DE



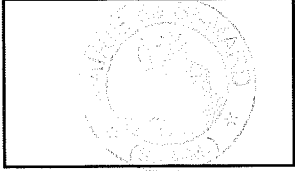
Le Maire,

Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

Commission de
l'Association
Foncière de
Remembrement
désignation des
membres

Certifiée exécutoire

Reçu en Sous-
Préfecture :

Publié ou notifié :

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la Commission de l'AFR,

A l'unanimité,

DÉLIBÈRE

DÉSIGNE les membres à la Commission de l'AFR, de la manière suivante :

Président :

* Mr Daniel DOMETZ

Propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture :

* Mr GIBERT Christophe

* Mr CHERON Didier

Propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

- * Mr QUATTRUCCI Bruno
- * Mr DIAS Jorge
- * Mme GIBERT Marie-Cécile
- * Mr CHERON Yves
- * Mr VAN MOORLEGHEM Xavier

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260322-25_2026-DE



Le Maire,

Daniel DOMETZ

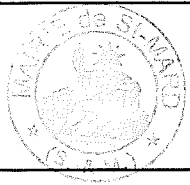
Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, -

informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles

à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Délégations du
Maire**

**Certifiée
exécutoire**

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu les articles L 2122-21 à L 21122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé,

A l'unanimité,

Vu l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, le Maire peut recevoir des délégations du conseil municipal afin de pouvoir prendre, pour la durée de son mandat, un certain nombre de décisions, à savoir :

Article 1^{er} : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- De procéder, dans la limite de 400.000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;


- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant ceux qui sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, sans limite, l'attribution de subventions ;
- De procéder, sans limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

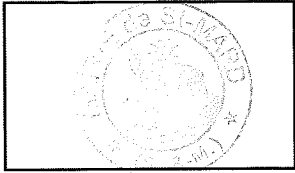
En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, les décisions ainsi prises par Le Maire, suite à ses délégations, seront présentées au début de chaque conseil municipal.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles
à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Le Maire,

Daniel DOMETZ

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de
Conseillers :****En exercice : 27****Présents : 27****Votants : 27****L'an deux mil vingt-six****Le 31 mars 2026, à 19h34,****Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard****Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,****Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ****Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026****OBJET :****Indemnité de
représentation
pour le Maire****Certifiée
exécutoire****Reçu en Sous-
Préfecture :****Publié ou notifié :**

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant, que l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les conseils municipaux ont la faculté de voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au Maire pour frais de représentation,

Considérant que le Maire est amené à utiliser son véhicule personnel pour des missions municipales ou pour participer à diverses réunions hors de son domicile, qu'à ce titre, il peut prétendre à une rémunération forfaitaire de ces déplacements,

A l'unanimité,

DÉLIBÈRE

ÉMET un avis favorable pour allouer à Monsieur le Maire, une indemnité pour frais de représentation d'un montant annuel de 1 800.00 € au titre de ses missions municipales versée mensuellement pendant la durée de son mandat. (Tableau des indemnités annexé à la présente délibération).

DIT que cette indemnité sera versée mensuellement, soit 150 € par mois, par le service comptable de la commune, à compter de la date de la présente délibération.

PRÉCISE que cette indemnité couvre les frais engagés par le Maire dans le cadre de ses fonctions officielles et de représentation, et ne constitue pas un revenu imposable au titre de l'indemnité de fonction.

Le Maire,

Daniel DOMETZ

Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

Dénomination des
postes d'adjoints
et de délégués

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de déterminer la fonction des adjoints et des délégués :

Les adjoints :

Jacky FORET : 1^{er} adjoint en charge du CCAS, de la culture et des affaires générales

Malika AZZIZI : 2^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme et des affaires scolaires

Jorge DIAS : 3^{ème} adjoint en charge des associations, du sport et des locations de salles

Laurie DUCHEINE : 4^{ème} adjointe en charge des ressources humaines

Philippe LEPROUST : 5^{ème} adjoint en charge des travaux, de la voirie, de la sécurité et des relations avec la gendarmerie et la police municipale intercommunale

Nadeige CASSAR : 6^{ème} adjointe en charge des finances et du budget

Certifiée
exécutoire

Reçu en Sous-
Préfecture :

Publié ou notifié :

Kadir DJOUADI : 7^{ème} adjoint en charge de la communication et de la vie locale

Brigitte Huet : 8^{ème} adjointe en charge de la jeunesse, de la restauration municipale et du Conseil Municipal des jeunes

Les délégués :

Jean Pierre Le GALLOU : délégué aux travaux

Kelly LARAME : déléguée aux ressources humaines

Gladys HATCHI HILDERAL : déléguée aux jardins partagés, fleurissement et espaces verts

Maxime LAPOSTOLET : délégué fêtes et cérémonies

Habeeba MARJCHZAK : déléguée au scolaire et Conseil Municipal des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

Article 1 :

PRÉCISE qu'un arrêté de délégation de fonctions et de signature sera pris par le Maire pour chacun des adjoints et un arrêté de fonctions pour chacun des délégués.

Article 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Daniel DOMETZ

Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, -
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

**24 voix POUR et
3 voix CONTRE**

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission d'appel d'offres,

24 voix POUR,

3 voix CONTRE,

DÉLIBÈRE

DÉSIGNE cinq membres titulaires et trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, de la manière suivante :

Membres élus titulaires :

* Mme CASSAR Nadeige

* Mr LEPROUST Philippe

* Mme HABIB Virginie

* Mme HUET Brigitte

* Mme HATCHI HILDERAL Gladys

OBJET :

**Commission
d'appels d'offres,
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

**Certifiée
exécutoire**

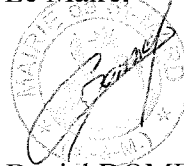
**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Membres élus suppléants :

- * Mr DIAS Jorge
- * Mr FORET Jacky
- * Mme SAOUDI Sonia

Le Maire,



Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

L'an deux mil vingt-six

En exercice :27

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Présents :27

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Votants : 27

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

Présents : Mrs_DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

**Commission
SMAEP
désignation des
délégués titulaires
et suppléant**

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

**Certifiée
exécutoire**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du SMAEP,
A l'unanimité,

DÉLIBERE

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

DÉSIGNE deux membres titulaires et un membre suppléant à la commission du SMAEP, de la manière suivante :

Publié ou notifié :

Membres élus titulaires :

- * Mr DOMETZ Daniel
- * Mr NIKOU Félix

Membres élus suppléant :

- * Mr LEPROUST Philippe

Le Maire,



Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260331-15_2026-DE



Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte. -
informe qu'en application des dispositions du
décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le
présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour
excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif
de MELUN dans un délai de deux mois à compter
de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application
internet Télérecours citoyens, en suivant les
instructions disponibles
à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260331-16_2026-DE

DEL 16/2026
Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Commission
Syndicat Mixte
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

**Certifiée
exécutoire**

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs_DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du Syndicat Mixte,
A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant à la commission du Syndicat Mixte, de la manière suivante :

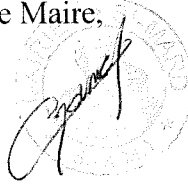
Membre élu titulaire :

* Mr DOMETZ Daniel

Membre élu suppléant :

* Mr DJOUADI Kadir

Le Maire,



Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260331-16_2026-DE



Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Commission
Conseil Ecole
maternelle
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

**Certifiée
exécutoire**

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs_DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du Conseil d'Ecole Maternelle,
A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE trois membres titulaires et un membre suppléant à la commission du Conseil d'Ecole Maternelle, de la manière suivante :

Membres élus titulaires :

- * Mme AZZIZI Malika
- * Mme MAJCHRZAK Habeeba
- * Mme SALADIN Jessica

Membre élu suppléant :

* Mme HATCHI HILDERAL Gladys


Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260331-18B_2026-DE



Le Maire,

Daniel DOMETZ

Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :27

Présents :27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six

Le 31 mars 2026, à 19h34,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mard

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Daniel DOMETZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

OBJET :

**Commission
Conseil Ecole
Primaire
désignation des
délégués titulaires
et suppléants**

**Certifiée
exécutoire**

**Reçu en Sous-
Préfecture :**

Publié ou notifié :

Présents : Mrs DOMETZ Daniel, CASCARINO Jean-Luc, DJOUADI Kadir, NIKOU Félix, FORET Jacky, GIBERT Maxime, LE GALLOU Jean-Pierre, DIAS Jorge, LAPOSTOLET Maxime, LEPROUST Philippe, DAUDIER Sébastien, SIMONOT Éric, ALGABA José, Mmes HUET Brigitte, HATCHI HILDERAL Gladys, MAJCHRZAK Habeeba, HABIB Virginie, LARAME Kelly, DUCHEINE Laurie, AZZIZI Malika, CASSAR Nadeige, SALADIN Jessica, SAOUDI Sonia, RENAUDET Valérie, GIBERT Marie-Cécile, LACROIX Marie-Christine, Mr CORENTHIN Yann

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme CASSAR Nadeige

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant qu'il convient de nommer les membres devant siéger à la commission du Conseil d'Ecole Primaire,
A l'unanimité,

DÉLIBERE

DÉSIGNE trois membres titulaires et un membre suppléant à la commission du Conseil d'Ecole Primaire, de la manière suivante :

Membres élus titulaires :

- * Mme AZZIZI Malika
- * Mme MAJCHRZAK Habeeba
- * Mme SALADIN Jessica

Membre élu suppléant :

* Mr CORENTHIN Yann

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217704204-20260331-18_2026-DE

Le Maire,



Daniel DOMETZ

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles

à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 27

Votants 27

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260331-26_2026-DE

Berger
Levrault

26/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six

Le : **Mardi 31 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

OBJET :

Présents : Mmes AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI HILDERAL, HUET, LACROIX, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SAOUDI,

Mrs ALGABA, CASCARINO, CORENTHIN, DAUDIER, DIAS, DJOUADI, DOMETZ, FORET, GIBERT, LAPOSTOLET, LE GALLOU, LEPROUST, NIKOU, SIMONOT

Absents Représentés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Madame Nadeige CASSAR

Les commissions sont annoncées les unes après les autres afin de les voter avec l'ensemble des membres.

Commission Finances :

Contre : 3 votes Mme GIBERT, LACROIX, M. ALGABA

Pour : 24 votes

Finances / Emprunts / Budget

NADEIGE CASSAR

JORGE DIAS

VIRGINIE HABIB

GLADYS HATCHI HILDERAL

PHILIPPE LEPROUST

JACKY FORET

SONIA SAOUDI

Agents: Céline, Pascaline, Sophie

DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMPOSITION

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Commission travaux :

La proposition a été votée à l'unanimité

**Travaux / Eglise / Concessionnaires /
Sécurité / Relations gendarmerie
Bois des sables / Cadre de vie / Cimetière**

PHILIPPE LEPROUST MAXIME GIBERT
NADEIGE CASSAR MAXIME LAPOSTOLET
LAURIE DUCHEINE
MALIKA AZZIZI ERIC SIMONOT
JEAN PIERRE LE GALLOU
JACKY FORET
JEAN LUC CASCARINO
BRIGITTE HUET
GLADYS HATCHI HILDERAL
FELIX NIKOU
Agents : ALGABA Céline, LEPAGE Guillaume

Commission culture – fêtes et cérémonies – bibliothèque :

La proposition a été votée à l'unanimité

Culture / Fêtes et cérémonies/Bibliothèque

JACKY FORET KELLY LARAME
MAXIME GIBERT
VALERIE RENAUDET
VIRGINIE HABIB
MAXIME LAPOSTOLET
HABEEBA MAJCHRZAK
KADIR DJOUADI JESSICA SALADIN
JORGE DIAS JEAN PIERRE LE GALLOU
BRIGITTE HUET MALIKA AZZIZI

Commission Fleurissement :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition. Ceux-ci refusent.

La proposition a été votée à l'unanimité

Fleurissement / Environnement

JACKY FORET
GLADYS HATCHI HILDERAL
HABEEBA MAJCHRZAK
MAXIME LAPOSTOLET
YANN CORENTHIN
Agent : LEPAGE Guillaume

Commission Mutuelle :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition. Ceux-ci refusent

La proposition a été votée à l'unanimité

Mutuelle

JACKY FORET
BRIGITTE HUET

Commission Conseil Municipal des enfants :

La proposition a été votée à l'unanimité

Conseil Municipal des enfants

JACKY FORET
BRIGITTE HUET
HABEEBA MAJCHRZAK
MALIKA AZZIZI

Commission restauration scolaire :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition :
Mme LACROIX se propose

La proposition a été votée à l'unanimité

Restauration scolaire

BRIGITTE HUET
NADEIGE CASSAR
MALIKA AZZIZI
MARIE CHRISTINE LACROIX
Agents : agents de cantine
Parents d'élèves

Commission Vie locale - commerces :

La proposition a été votée à l'unanimité

Vie Locale / Commerces / vie économique
Forains / Communication

KADIR DJOUADI HABEEBA MAJCHRZAK
ERIC SIMONOT
VALERIE RENAUDET
GLADYS HATCHI HILDERAL
JACKY FORET
BRIGITTE HUET
MAXIME LAPOSTOLET
JORGE DIAS
MALIKA AZZIZI



Commission jeunesse :

La proposition a été votée à l'unanimité

Jeunesse / AJT / MDJ

BRIGITTE HUET

MALIKA AZZIZI

SONIA SAOUDI

Agents : ALGABA Céline, CARMONT Laura,
CASTELAIN Benoît

Commission Associations - Sports :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition. Ceux-ci refusent.

La proposition a été votée à l'unanimité

Sports - Associations / Location de salles

JORGE DIAS HABEEBA MAJCHRZAK

VIRGINIE HABIB YANN CORENTHIN

MALIKA AZZIZI GLADYS HATCHI HILDERAL

KADIR DJOUADI SONIA SAOUDI

SEBASTIEN DAUDIER

FELIX NIKOU KELLY LARAME

JESSICA SALADIN MAXIME LAPOSTOLET

Commission Urbanisme :

La proposition a été votée à l'unanimité

Urbanisme

MALIKA AZZIZI SONIA SAOUDI FELIX NIKOU

JEAN LUC CASCARINO GLADYS HATCHI HILDERAL

Urbaniste : Xavier FRANCOIS

Commission Petite enfance :

La proposition a été votée à l'unanimité

Petite Enfance

VALERIE RENAUDET

SONIA SAOUDI

JESSICA SALADIN

Commission la CARPF :

Les élus communautaires sont M. DOMETZ et Mme DUCHEINE, ceux-ci ont été élus le jour des élections

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260331-26_2026-DE

Berger
Levrault

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal** :

ADOpte – lesdites Commissions et les membres

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ